

Guide des produits et assurances exposés avec les API BNP PARIBAS PF
sur le marché Moto

Intitulé du projet	Intégration du financement website partenaire
Responsable du projet	Eric Pinkstein

Date	09/07/2026
version	1.1
Note	*Les produits Leasing Financier, LOA Classique et Crédit classique, seront mis à disposition courant S2 2026

Produits financiers disponibles & priorisation

4 produits sont disponibles pour les clients particuliers :

- Location avec Option d'Achat ballon avec engagement de reprise
- Location avec Option d'Achat classique*
- Leasing Financier (Location Longue Durée)*
- Crédit classique*

	Dénomination du produit	TVA récupérable sur le véhicule*	Identifiant L'Officiel du Cycle	Ancienneté maximum du véhicule	Code produit API
LOA Ballon avec engagement de reprise	Location avec Option d'achat	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	60 mois	A
Leasing Financier*	Leasing Financier	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	60 mois	D
LOA classique*	Location avec Option d'achat	OBLIGATOIRE	FACULTATIF	60 mois	L
Crédit classique*	Crédit Classique	NON	FACULTATIF	120 mois	C

* pour déterminer si la TVA est récupérable ou non : dès lors que le prix de vente HT est différent du prix de vente TTC → la moto a une TVA récupérable

Priorisation pour la mensualisation du stock (à partir de x€/mois)

Selon l'éligibilité de la moto voici la priorisation du produit financier pour le calcul de la mensualisation

1/ ou 1 bis/ LOA Ballon avec engagement de reprise / Leasing Financier → le choix de l'un ou l'autre doit être fait en fonction de l'offre proposée en concession

2/ LOA classique

3/ Crédit classique

Choix de l'apport et de la durée pour la mensualisation

L'API Financial Product permet l'indication de la durée minimum et durée maximum, ainsi que de l'apport minimum et maximum.

Le choix de l'apport est important. Plus il est élevé, plus le loyer/la mensualité sera diminué. Mais il ne doit pas être déceptif. **Nous recommandons un apport de 25% du prix de vente TTC.**

Le sans apport ou apport = 0, implique que le 1^{er} loyer soit égal aux loyers suivants sans assurance.

Généralement plus la durée est longue, plus le loyer/mensualité sera attractif. Il est important de respecter une règle d'âge fin de prêt (Ancienneté de la moto par rapport à la date de 1^{ère} immatriculation + durée du financement) qui varie en fonction du produit :

	Âge fin de prêt maximum	Durée minimum	Durée maximum
LOA Ballon avec engagement de reprise	121 mois	25 mois	61 mois
LOA classique	121 mois	25 mois	73 mois
Leasing Financier	121 mois	25 mois	61 mois
Crédit classique	132 mois	12 mois	84 mois

Cet âge fin de prêt n'est pas géré par notre API Financial Product ni par notre API Quotation. L'API Financial Product affiche une valeur par défaut à 37 mois qui n'est pas la durée la plus optimisée.

Recommandation de la durée pour la mensualisation

	Durée recommandée pour la mensualisation
LOA Ballon & engagement de reprise	La + longue sans dépasser 121 mois en fin de financement en palier de 12 mois à partir de 25 mois
LOA classique	La + longue sans dépasser 121 mois en fin de financement en palier de 12 mois à partir de 25 mois
Leasing Financier	La + longue sans dépasser 121 mois en fin de financement en palier de 12 mois à partir de 25 mois
Crédit classique	La + longue sans dépasser 132 mois en fin de financement en palier de 12 mois à partir de 12 mois

Exemple en LOA Ballon avec engagement de reprise :

Un VO de 60 mois d'ancienneté. La durée maximum est donc de (121-60) 61 mois.

Autre exemple en Crédit classique :

Un VO de 110 mois d'ancienneté. La durée maximum est donc de (132-110) 22 mois,

Cette durée maximum sera limitée à 12 mois pour respecter les paliers de 12 mois à partir de 12 mois.

En Location avec Option d'Achat, le 1^{er} loyer peut être majoré ou non, est suivi de X loyers, suivi de l'option d'achat.

La durée ne tient pas compte de l'option d'achat :

- 25 mois = 1^{er} loyer suivi de 24 loyers + option d'achat
- 37 mois = 1^{er} loyer suivi de 36 loyers + option d'achat
- 49 mois = 1^{er} loyer suivi de 48 loyers + option d'achat
- 61 mois = 1^{er} loyer suivi de 60 loyers + option d'achat
- 73 mois = 1^{er} loyer suivi de 72 loyers + option d'achat

En Leasing Financier, c'est la même chose, sans option d'achat. La restitution au point de vente est obligatoire. Le locataire ne peut pas racheter la moto.

La VR (valeur de reprise aussi appelée option d'achat) correspond à l'engagement de reprise de la concession pour les produits LOA Ballon avec engagement de reprise et le Leasing Financier

Les produits suivants ne comportent pas d'engagement de reprise de la concession :

- LOA classique
- Crédit classique

Le kilométrage par défaut recommandé pour la mensualisation

Nous recommandons une loi de roulage par défaut à 7 000 km/an pour la mensualisation

Les produits financiers recommandés pour la simulation :

La simulation peut se faire sur les produits financiers suivants :

		Produit n°1	à comparer avec Produit n°2
1	VN ou VO avec TVA récupérable sur la moto	LOA Ballon avec Engagement de reprise	Crédit Classique
	Identifiant L'Officiel du Cycle		
	Engagement de reprise du point de vente		
3	VN ou VO avec TVA récupérable sur la moto	LOA	Crédit Classique
	pas d'identifiant moto		
4	VO sans TVA récupérable sur la moto	Crédit Classique	
	avec ou sans identifiant moto		



NE PAS COMPARER de la LOA Ballon avec Engagement de reprise **avec** la LOA

Les paramètres recommandés pour la simulation :

Concernant la simulation il convient de reprendre les mêmes paramètres utilisés pour la mensualisation, afin d'avoir une cohérence d'affichage lorsque la simulation s'affiche.

L'utilisateur doit pouvoir faire varier :

- La durée
- L'apport
- Le kilométrage

Il doit pouvoir ajouter à sa convenance les assurances et prestations facultatives, qui auront été choisies par le partenaire

Pour la définition de ces paramètres nous recommandons :

1/sur la durée : des paliers de 12 mois en commençant par 25 si la moto est éligible au bail, et en commençant par 24 si la moto n'est éligible qu'au crédit

Sur le bail, la durée est généralement impaire

Sur le crédit, la durée est généralement paire

2/sur l'apport : des paliers de 1 000€

3/ sur le kilométrage annuel : Il est possible de choisir une loi de roulage à partir de 5 000 km/an au kilomètre près, jusqu'à 50 000 km/an

Pour les réglettes, nous recommandons un choix limité à 4 lois de roulage maxi : 5 000, 7 000, 10 000, ou 15 000 km/an

Produits d'assurances & Prestations

2 types de produits d'assurance & prestations sont disponibles pour les clients particuliers :

- Assurances à la personne (CPIProducts)
- Assurances & prestations au véhicule (nonCPIProducts)

Dans les produits d'assurance & prestations au véhicule (nonCPIProducts) on distingue :

- La Garantie Perte Financière
- L'assistance

En bail, les assurances complémentaires au financement ne s'appliquent jamais sur le 1^{er} loyer

Type de produit	Nom	CPI Products / Non CPI Products	ID	Produits Financiers éligibles	Description	type de véhicule
Assurance à la personne	Décès Invalidité Maladie	CPI Products	ASM	tous produits	DIM	tous véhicules
	Décès Invalidité Maladie Chômage	CPI Products	ASM	tous produits	DIMC	tous véhicules
	Décès	CPI Products	ASM	tous produits	D	tous véhicules
Perte financière	Garantie Perte Financière Bail	Non CPI Products	PFI	Bail	GPFB	tous véhicules
	Garantie Perte Financière Crédit	Non CPI Products	PFI	Crédit	GPFC	tous véhicules
Assistance	Assistance	Non CPI Products	ASD	tous produits	PAS1	tous véhicules

Spécificité de la Garantie Perte Financière associée en LOA Ballon avec/sans ER :

Jusqu'au 20/11/2026 au changement de réglementation DCC2, l'assurance Garantie Perte Financière est obligatoire pour les produits LOA Ballon avec ou sans engagement de reprise. Cette garantie s'applique aux loyers suivant le 1^{er} loyer. Elle doit obligatoirement faire partie de la requête d'appel à ce produit (A) et s'ajouter au montant du loyer. Lors d'une simulation, la souscription à la Garantie Perte Financière Bail doit être cochée et ne peut être décochée.

La Garantie Perte Financière est facultative sur tous les autres produits financiers.

Les autres assurances et prestations sont toujours facultatives sur l'ensemble des produits financiers.

Notre recommandation d'assurances & Prestations en mensualisation :

En mensualisation, seule la GPF est obligatoire en LOA Ballon avec engagement de reprise, sinon pas d'assurance facultative

Notre recommandation d'assurances & Prestations en simulation :

Nous recommandons 2 blocs :

1/ Pour les produits LOA Ballon avec engagement de reprise

- Garantie Perte Financière (non décochable) seule
- Garantie Perte Financière (non décochable) et DIM décochable

2/ Pour les autres produits

- Pas d'assurance
- Garantie Perte Financière (décochable) et DIM (décochable)